

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

**DELIBERATION N° DEL017-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention au Collège le Chamandier pour le voyage en Toscane.**

**Rapporteur : Habib EL-GARES**

M. le Maire propose au conseil municipal :

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, un voyage culturel et linguistique est proposé durant l'année scolaire aux collégiens giérois :

- un voyage intitulé « **Voyage culturel en Toscane** »

Ce voyage aura lieu du **12 au 17 mai 2013** (5 nuitées). Il prévoit la visite de Florence, Pise, Lucques, Sienne des élèves des classes de 5<sup>ème</sup>.

**20** élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiatives, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de **5 € par jour et par élève** et donc d'octroyer une subvention globale de **500 €** pour ce séjour, dont le détail suit :

**Séjour « Voyage culturel en Toscane » : 5 nuitées x 20 élèves x 5 = 500 €**

- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre du Collège du Chamandier,
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2013, chapitre 65, « autres charges de gestion courante »

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI